

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présent(e)s : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud (**arrivée à 20h50**), JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : PERON Alan, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, ULLIAC Morgane, PICARDA Styren.

Procurations : PERON Alan à BOURLÈS Christophe, LE GRAND Mickaël à JANNY Patrick, LE GRAND Hicham à NÉDÉLEC Rémi, ULLIAC Morgane à TROALEN Anne, PICARDA Styren à PERON Matthieu.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 03/12/2024
Convocation affichée le : 09/12/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 22
Procuration (s) : 5

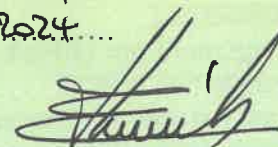
Reçu en Préfecture de VANNES le 18/12/2024

Publié ou notifié le 20/12/2024

Certifié exécutoire le 20/12/2024

A GOURIN, le 20/12/2024....

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



10- TARIFS COMMUNAUX À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur la proposition de tarifs communaux pour l'année 2025 établie par la Commission des Finances réunie le 11 décembre 2024.

LOCATION MATERIEL	TARIF 2025
BARRIERE (l'unité) /jour	2,15 €
PLATEAUX ET TRETEAUX (l'unité) /jour	2,85 €
CHAISES (l'unité) /jour	0,65 €

Département du MORBIHAN

LOCATION SALLES (HORS TRONJOLY)	TARIF 2025
MAISON POUR TOUS /jour	19,00 €
ESPACE DOCTEUR PAUL LOHEAC - LOCAL RDC /demi-journée	5,80 €
ESPACE DOCTEUR PAUL LOHEAC - LOCAL RDC /journée	11,60 €
ESPACE DOCTEUR PAUL LOHEAC - LOCAL RDC /semaine	58,00 €
ESPACE DOCTEUR PAUL LOHEAC - LOCAL RDC /mois	235,00 €
ESPACE DOCTEUR PAUL LOHEAC - LOCAL SOUS-SOL /demi-journée	5,00 €
ESPACE DOCTEUR PAUL LOHEAC - LOCAL SOUS-SOL /journée	10,00 €
ESPACE DOCTEUR PAUL LOHEAC - LOCAL SOUS-SOL /semaine	52,00 €
ESPACE DOCTEUR PAUL LOHEAC - LOCAL SOUS-SOL /mois	210,00 €
MAISON COMMUNALE /jour	117,00 €
MAISON COMMUNAL /demi-journée	58,00 €
SALLE SOUS-SOL RESTAURANT SCOLAIRE /jour	116,00 €
SALLE SOUS-SOL RESTAURANT SCOLAIRE /demi-journée	58,00 €
GYMNASE (L'HEURE)	33,00 €
SALLE MEYER - CHATEAU DE TRONJOLY (sauf longère) /jour (*)	306,00 €
NETTOYAGE EN FIN DE LOCATION : nettoyage mal ou pas réalisé	120,00 €
SALLE DE MUSIQUE - CHÂTEAU DE TRONJOLY /demi-journée	58,00 €
SALLE DE MUSIQUE - CHÂTEAU DE TRONJOLY /jour	116,00 €
LONGERE DE TRONJOLY /jour	130,00 €
ASSOCIATIONS GOURINOISES A BUT NON LUCRATIF	GRATUIT

(*) Fournir une attestation assurance Responsabilité Civile

Remarques :

Le règlement par chèque ou par numéraire correspondant à la réservation sera remis lors de la remise des clés.

Le tarif est fixé à la journée sur une amplitude de 24h. La salle est disponible à 9h et restituée le lendemain à 9h. En cas de mariage exclusivement, il est accordé une mise à disposition gratuite de la salle la demi-journée précédant la location.

Pour le château de Tronjoly / salle Meyer : le locataire sera présumé avoir reçu les lieux en bon état de préservation et d'entretien. « *S'il n'a pas été fait d'état des lieux, le preneur est présumé les avoir reçus en bon état de réparations locatives, et doit les rendre tels, sauf la preuve contraire* » Article 1731 du Code Civil. Le locataire ne sera cependant pas tenu d'effectuer les réparations s'il peut apporter la preuve (par tout moyen) que la dégradation était déjà présente avant sa prise de possession des lieux.

DROIT DE PESAGE BASCULE PUBLIQUE	TARIF 2025
DE 0 A 9,999 T	1,00 €
DE 10 A 19,999 T	2,00 €
DE 20 A 29,999 T	3,00 €
DE 30 A 50 TONNES	4,00 €



Département du MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 056-215600669-20241216-D2024161210-DE

GARDERIE MUNICIPALE	TARIF 2025
MATIN (LUNDI - MARDI - MERCREDI - JEUDI - VENDREDI) Maternelle /jour	0,40 €
SOIR (LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI) Maternelle /jour	0,60 €
MATIN (ETUDE SURVEILLEE) Primaire /jour	0,60 €
SOIR (ETUDE SURVEILLEE) Primaire /jour	0,80 €
MEDIATHEQUE - LUDOTHEQUE	
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET STRUCTURES DE GARDE D'ENFANTS	GRATUIT
ABONNEMENT ANNUEL DOCUMENTS +MULTIMEDIA + Prêt "JEUX" (sur justificatifs : -18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA)	15,00 €
ABONNEMENT ANNUEL DOCUMENTS + MULTIMEDIA + Prêt "JEUX"	21,00 €
TARIF « VACANCIERS » 2 MOIS MAXIMUM	5,30 €
CIMETIERE	
VACATION FUNERAIRE (plafond 25€)	25,00 €
CONCESSION (3 M2) - 15 ANS	73,00 €
CONCESSION (6 M2) - 15 ANS	143,00 €
CONCESSION (3 M2) - 30 ANS	143,00 €
CONCESSION (6 M2) - 30 ANS	288,00 €
CAVURNES - EMPLACEMENT	
CONCESSION - 15 ANS	73,00 €
CONCESSION - 30 ANS	143,00 €
JARDIN DU SOUVENIR	
TAXE FUNERAIRE DISPERSION CENDRES (supprimée par la Loi de Finances 2021)	- €
COLOMBARIUM	
CONCESSION - 5 ANS	322,00 €
CONCESSION - 10 ANS	580,00 €
CONCESSION - 15 ANS	837,00 €
RESTAURANT SCOLAIRE	
TARIF ENSEIGNANT, AESH et salariés / repas pris avec les enfants	6,40 €
STAGIAIRE /repas	6,40 €
TARIF 1 - Tranche de quotient familial de 0 à 1000 €	0,90 €
TARIF 2 - Tranche de quotient familial 1001 € à 1399€	1,00 €
TARIF 3 - Tranche de quotient familial supérieur à 1399€ ou non fourni	3,10 €



Département du MORBIHAN

PISCINE	TARIF 2025
ENFANTS JUSQU'A 16 ANS/entrée	1,30 €
ADULTES/entrée	2,40 €
ABONNEMENT ENFANTS JUSQU'A 16 ANS (10 entrées)	9,00 €
ABONNEMENT ADULTES (10 entrées)	18,00 €
VISITEURS /entrée	1,00 €
COLONIES / ALSH (mini 20 personnes) /entrée	1,30 €
TERRAIN DE CAMPING	
EMPLACEMENT	2,20 €
CAMPEUR ADULTE /jour	3,80 €
ENFANT DE MOINS DE 7 ANS /jour	3,00 €
GROUPE (mini 10 personnes) /jour	3,00 €
VOITURE /jour	2,20 €
MOTO /jour	1,10 €
TENTE /jour	3,20 €
CARAVANE /jour	3,20 €
CAMPING CAR /jour	5,50 €
ELECTRICITE 10 AMPERES /jour	5,00 €
BORNE DE SERVICES	
55 MINUTES D'ELECTRICITE ET 10 MINUTES D'EAU POTABLE	X
REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Terrasses (forfait annuel / m ²)	1,50 €
Marché de plein air	6,00 € le ml/an
Droit de place hors marché de plein air (camion outillage, etc...) / emplacement	20,00 €
Droit de place attractions foraines / emplacement	20,00 €
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
ABONNEMENT ANNUEL H.T.	72,26 €
M3 CONSOMME DE 0 A 30 M3 H.T.	0,74 €
M3 CONSOMME AU DELA DE 30 M3 H.T.	2,52 €

Département du MORBIHAN

GÎTES COMMUNAUX

TARIFS 2025

Toutes locations : le règlement par chèque ou par numéraire correspondant à la réservation sera remis lors de la remise des clés.

Le locataire sera présumé avoir reçu les lieux en bon état de préservation et d'entretien. « S'il n'a pas été fait d'état des lieux, le preneur est présumé les avoir reçus en bon état de réparations locatives, et doit les rendre tels, sauf la preuve contraire » Article 1731 du Code Civil. Le locataire ne sera cependant pas tenu d'effectuer les réparations s'il peut apporter la preuve (par tout moyen) que la dégradation était déjà présente avant sa prise de possession des lieux.

LA SEMAINE		GITES 6 places 501 – 502 & 505	GITES 4 places 503 – 504 & 506
du 1er janvier au samedi 5 juillet	Basse saison	392,00 €	336,00 €
du samedi 5 juillet au samedi 23 août	Haute saison	500,00 €	430,00 €
du samedi 23 août au 31 décembre	Basse saison	392,00 €	336,00 €

Les locations hebdomadaires s'entendent du samedi au samedi. Une attestation d'assurance en responsabilité civile est réclamée, ainsi qu'une caution de 200 € et une participation aux frais d'électricité de 0,22 € le kWh.

LE WEEK-END	GITES 6 places 501 – 502 & 505	GITES 4 places 503 – 504 & 506
du vendredi au lundi matin	204,00 €	194,00 €
deux nuits	163,00 €	138,00 €
une nuit	118,00 €	107,00 €

LA JOURNÉE	GITES 6 places 501 – 502 & 505	GITES 4 places 503 – 504 & 506
En semaine	97,00 €	85,00 €

Une participation aux frais d'électricité de 0,22 € le kWh est demandée.

LE MOIS	GITES 6 places 501 – 502 & 505	GITES 4 places 503 – 504 & 506
Du 1 ^{er} janv au 31 mai 2025 et du 1 ^{er} oct au 31 déc 2025	591,00 €	535,00 €

Une attestation d'assurance en responsabilité civile est réclamée, ainsi qu'une caution de la valeur du loyer et une participation aux frais (électricité : 0,22 € le kWh - alimentation en eau potable : 3€ le m³).

GÎTE D'ÉTAPE	TARIF 2025
TRONJOLY /la nuitée	16,50 €



Département du MORBIHAN

SALLE DES FÊTES

TARIF 2025

Le règlement par chèque ou par numéraire correspondant à la réservation sera remis lors de la remise des clés.

Le tarif est fixé à la journée sur une amplitude de 24h. La salle est disponible à 9h et restituée le lendemain à 9h. En cas de mariage exclusivement, il est accordé une mise à disposition gratuite de la salle la demi-journée précédent la location.

	Associations communales Gratuit 2 fois par an (dont 1 week-end maxi)		Usagers et entreprises de GOURIN		Associations, particuliers, commerçants et autres organismes extérieurs	
	<i>But non lucratif</i> Écoles, réunion, AG, spectacle, vin d'honneur,	<i>But lucratif</i> Bal, repas, loto, fest-noz, concert	<i>But non lucratif</i> Mariage, fête, AG, repas	<i>But lucratif</i> Conférence, banquet, Bal, fest-noz	<i>But non lucratif</i> Réunion, banquet, AG, spectacle	<i>But lucratif</i> Concert, bal, fest-noz, repas
Petite salle	22,00 €	53,00 €	92,00 €	142,00 €	192,00 €	246,00 €
Grande salle	395,00 €	428,00 €	482,00 €	535,00 €	583,00 €	658,00 €
	Attestation de responsabilité civile					
Caution *	200,00 €	200,00 €	200,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €

* lors de la location, le ménage est obligatoire AVANT la restitution des lieux. Dans ce cadre, une caution (200€ ou 400 € / délibération du 16 décembre 2022) sera demandée impérativement pour garantir cette obligation. Le cas échéant, la remise en état sera effectuée par la commune et la facturation sera adressée au locataire.

En sus :

- Utilisation du bar 32,00 €
- Utilisation des gradins de la grande salle 105,00 €
- Utilisation du local réserve avec réfrigérateurs et utilisation du bar 52,00 €
- Utilisation de la cuisine par un traiteur pour un buffet froid 105,00 €
- Utilisation de la cuisine par un traiteur pour un repas chaud 210,00 €

Utilisation de la cuisine accordée uniquement si traiteur

Le locataire sera présumé avoir reçu les lieux en bon état de préservation et d'entretien. « *S'il n'a pas été fait d'état des lieux, le preneur est présumé les avoir reçus en bon état de réparations locatives, et doit les rendre tels, sauf la preuve contraire* » Article 1731 du Code Civil. Le locataire ne sera cependant pas tenu d'effectuer les réparations s'il peut apporter la preuve (par tout moyen) que la dégradation était déjà présente avant sa prise de possession des lieux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »,

ADOpte ces tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 16 décembre 2024

La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.